

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



Nombre de
membres en
exercice : 28

Présents : 18
Votants : 23
Pour : 16
Contre : 2*
Abstentions : 5**

* M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE
** Mme Martine BECRET, M. Christophe MARTIN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD

Objet :
Avis consultatif – Ouvertures dominicales pour l'année 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°28 - DCM-2025120828

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membres absents :

Mme Monia EVENE-MATEO
M. Xavier BAYLAC
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN

Rapporteur : Monsieur Gilles LASSABE, *Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Mobilité, à l'Economie et aux Bords Adour*

Par courrier en date du 25 juin 2025, le Directeur des Ressources Humaines des magasins PICARD Surgelés demande que le magasin de BOUCAU puisse être autorisé à employer du personnel salarié dans son commerce de détail de produits surgelés les dimanches :

- 06 décembre 2026 (9h / 18h)
- 13 décembre 2026 (9h / 19h)
- 20 décembre 2026 (9h / 19h30)
- 27 décembre 2026 (9h / 19h30)

L'article L.3132-26 du Code du travail dispose que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.* »

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

L'article R.3132-21 du Code susvisé prévoit que l'arrêté du Maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

Il est proposé que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- 06 décembre 2026 (9h / 18h)
- 13 décembre 2026 (9h / 19h)
- 20 décembre 2026 (9h / 19h30)
- 27 décembre 2026 (9h / 19h30)

Il est précisé que les organisations syndicales ont été consultées à ce sujet par un courrier en date du 30 juin 2025.

Oui l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à ce que les commerces de détail de produits surgelés soient autorisés à employer du personnel salarié les dimanches :

- 06 décembre 2026 (9h / 18h)
- 13 décembre 2026 (9h / 19h)
- 20 décembre 2026 (9h / 19h30)
- 27 décembre 2026 (9h / 19h30)

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/12/2025**

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Catherine DUPIN